

HERVÉ MEGARD EI
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes
de DAUPHINE - SAVOIE

T Téléphone : 06-13-51-89-09
e.mail herve.cabmegard@gmail.com

La Viguière 695 Route de Dieulefit - 26220 VESC

**ASSOCIATION
GROUPEMENT DE DÉFENSE SANITAIRE
BOURGOGNE – FRANCHE COMTE**

**1 rue des Coulots
21110 BRETENIERE**

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

**ASSOCIATION
GROUPEMENT DE DÉFENSE SANITAIRE
BOURGOGNE – FRANCHE COMTE**

**1 rue des Coulots
21110 BRETENIERE**

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

HERVÉ MEGARD EI
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes
de DAUPHINE - SAVOIE

Téléphone : 06-13-51-89-09
e.mail : herve.cabmegard@orange.fr

La Viguière 695 Route de Dieulefit - 26220 VESC

**ASSOCIATION
GROUPEMENT DE DÉFENSE SANITAIRE
BOURGOGNE – FRANCHE COMTE
1 rue des Coulots
21110 BRETENIERE**

**RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire de Bourgogne – Franche-Comté relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion » je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Motivation de la réserve

La Section P.S.E (Plan Sanitaire d'Élevage) dont la gestion est confiée par convention à la SICA MEDICAVET, fait ressortir une activité équilibrée avec un résultat égal à zéro.

La convention de délégation de gestion entre le GDS-BFC (ex -FRGDS) et la SICA MEDICAVET devrait être mise à jour et il conviendrait de revoir le « mécanisme » d'équilibre de gestion de la section et de s'assurer de sa conformité comptable et fiscale. Par ailleurs, l'activité PSE est toujours en attente de renouvellement d'agrément du ministère de l'Agriculture. Aucune disposition ni conséquence du risque de non-renouvellement de l'agrément n'a été envisagée ni fait l'objet d'une évaluation.

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

- Les diverses subventions reçues par l'Association GDS BFC correspondent bien aux conventions signées avec l'Etat, les collectivités locales et autres organismes.
- Les valeurs mobilières et les comptes de trésorerie inscrits au bilan correspondent bien aux placements et à la trésorerie disponible.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification des documents adressés aux sociétaires de l'Assemblée Générale.

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux sociétaires de l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnelle applicable en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à VESC, le 30 mai 2024

Hervé MEGARD
Commissaire aux Comptes

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires	47 167	47 167					
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques, matériel et outillage							
	Autres immobilisations corporelles	15 774	14 090	1 684	2 756	1 072	38.90	
	Immobilisations en cours							
Avances et acomptes								
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations	662		662	662				
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés	16 346		16 346	16 058	288	1.79		
Prêts								
Autres immobilisations financières								
Total II	79 949	61 257	18 692	19 476	784	4.03		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises	521 232		521 232	533 949	12 717	2.38	
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	Créances (3)							
	Clients et comptes rattachés	657 062		657 062	500 634	156 429	31.25	
	Autres créances	321 403		321 403	301 581	19 822	6.57	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement	142 729	7 535	135 195	132 185	3 009	2.28		
Disponibilités	802 334		802 334	722 061	80 273	11.12		
Charges constatées d'avance (3)	535		535	411	124	30.17		
Total III	2 445 296	7 535	2 437 761	2 190 821	246 940	11.27		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecarts de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 525 245	68 792	2 456 453	2 210 297	246 156	11.14		

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2023	12 31/12/2022	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :)	274 367	281 163	6 796	2.42
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
Report à nouveau	41 851	16 386	58 236	355.41	
Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	23 330	58 236	34 907	59.94	
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Total I	209 187	239 313	30 125	12.59	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
Total II					
PROVISIONS	Provisions pour risques	380 407	405 413	25 006	6.17
	Provisions pour charges				
	Total III	380 407	405 413	25 006	6.17
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 644 838	1 344 035	300 803	22.38	
Dettes fiscales et sociales	148 348	143 453	4 895	3.41	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes	73 673	78 084	4 411	5.65	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	1 866 859	1 565 572	301 287	19.24
	Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		2 456 453	2 210 297	246 156	11.14

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

1 856 495

1 565 572

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023			Exercice N-1 31/12/2022	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	4 264 333		4 264 333	4 165 820	98 513	2.36
Production vendue de biens						
Production vendue de services	268 778		268 778	245 238	23 540	9.60
Chiffre d'affaires NET	4 533 111		4 533 111	4 411 058	122 053	2.77
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			420 619	398 274	22 345	5.61
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			166 083	187 581	21 498	11.46
Autres produits			233 706	463 811	230 105	49.61
Total des Produits d'exploitation (I)			5 353 520	5 460 724	107 204	1.96
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			2 948 008	2 909 246	38 763	1.33
Variation de stock (marchandises)			12 717	7 362	5 355	72.74
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			1 701 332	1 615 443	85 889	5.32
Impôts, taxes et versements assimilés			1 309	1 455	146	10.01
Salaires et traitements			190 725	190 629	96	0.05
Charges sociales			79 698	78 490	1 207	1.54
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 072	3 333	2 261	67.83
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions			3 527	10 749	7 221	67.18
Autres charges			444 130	655 039	210 908	32.20
Total des Charges d'exploitation (II)			5 382 520	5 471 745	89 226	1.63
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			29 000	11 021	17 979	163.12
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12 31/12/2022	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	5 041	3 591	1 451	40.40
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	3 009	8 741	5 732	65.57
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	8 050	12 332	4 281	34.72
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		3 957	3 957	100.00
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		9 127	9 127	100.00
Total VI		13 084	13 084	100.00
2. Résultat financier (V-VI)	8 050	752	8 802	NS
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	20 950	11 773	9 176	77.94
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital		415	415	100.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII		415	415	100.00
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 183	46 018	43 835	95.26
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	2 183	46 018	43 835	95.26
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	2 183	45 603	43 420	95.21
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	197	860	663	77.09
Total des produits (I+III+V+VII)	5 361 570	5 473 470	111 900	2.04
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	5 384 900	5 531 707	146 807	2.65
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	23 330	58 236	34 907	59.94

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Conformément à la convention signée avec le FMGDS, qui avait alloué en 2021 la somme de 285 850,20 € pour le financement d'actions en faveur des éleveurs de la région Bourgogne Franche-Comté, ciblées exclusivement sur l'IBR, la BVD et la Paratuberculose, le GDS BFC a financé des actions effectuées par le GDS 21 au cours de l'année 2023 à hauteur de 6795,80 €

Cette somme a été reprise sur le compte "Fonds dédiés FMGDS"
Le solde du compte "Fonds dédiés FMGDS" au 31/12/2023 s'élève ainsi à 14813,65 €

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NEANT

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	47 167	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		15 774	
	TOTAL	15 774	
Autres participations		662	
Autres titres immobilisés		16 058	288
	TOTAL	16 720	288
	TOTAL GENERAL	79 661	288

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL		47 167	47 167
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			15 774	15 774
	TOTAL		15 774	15 774
Autres participations			662	662
Autres titres immobilisés			16 346	16 346
	TOTAL		17 008	17 008
	TOTAL GENERAL		79 949	79 949

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	47 167		47 167
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		13 018	1 072	14 090
	TOTAL	13 018	1 072	14 090
	TOTAL GENERAL	60 185	1 072	61 257

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	1 072				
TOTAL	1 072				
TOTAL GENERAL	1 072				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotations exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Fonds associatifs sans droit de reprise	259 554				259 554
Réserves :					
Report à nouveau	16 386	58 236		0	41 851
RESULTAT DE L'EXERCICE	58 236	58 236		23 329	23 330
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Apports	21 609			6 796	14 814
Provisions réglementées					
TOTAL I	239 313			30 125	209 187

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	405 413	3 527	28 533		380 407
TOTAL	405 413	3 527	28 533		380 407

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour dépréciation	10 544		3 009		7 535
TOTAL	10 544		3 009		7 535
TOTAL GENERAL	415 956	3 527	31 542		387 941
Dont dotations et reprises d'exploitation financières		11 395	28 533	3 009	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	657 062	657 062	
Taxe sur la valeur ajoutée	85 990	85 990	
Débiteurs divers	225 049	225 049	
Charges constatées d'avance	535	535	
TOTAL	968 636	968 636	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	80 000		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	80 000		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	1 644 838	1 644 838		
Personnel et comptes rattachés	40 247	40 247		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	40 414	40 414		
Impôts sur les bénéfices	197	197		
Taxe sur la valeur ajoutée	54 938	54 938		
Autres impôts taxes et assimilés	2 187	2 187		
Autres dettes	73 673	73 673		
TOTAL	1 856 495	1 856 495		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Site internet	Linéaire	3 ans
Matériel de bureau	Linéaire	4 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans

Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur dernier prix d'achat connu.
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Dépréciation des stocks

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Dépréciation des valeurs mobilières

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	6 031
Disponibilités	815
Total	6 846

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	373 916
Dettes fiscales et sociales	81 001
Total	454 918

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	535
Total	535

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
SECTEUR SOUMIS AUX IMPOTS COMMERCIAUX	
- Dotation de l'Etat aux délégations OVS	349 618
SECTEUR A BUT NON LUCRATIF	
- Subventions du Conseil Régional aux diverses sections	18 730
- Subvention Projet ACSA 2	1 571
- Subvention DRAAF	50 700
Total	420 619

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à la disposition de l'entreprise
Cadres	1	
Employés	3	
Total	4	

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

HERVÉ MEGARD EI
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes
de DAUPHINE - SAVOIE

Téléphone : 06-13-51-89-09
e.mail herve.cabmegard@gmail.com

La Viguière 695 Route de Dieulefit - 26220 VESC

ASSOCIATION

**GROUPEMENT DE DÉFENSE SANITAIRE
BOURGOGNE - FRANCHE COMTE**

**1 rue des Coulots
21110 BRETENIERE**

**RAPPORT SPECIAL SUR LES COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2023.

I - CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article 25-2 du décret du 1^{er} mars 1985, j'ai été avisé des conventions visées à l'article L. 612-5 du Code de Commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice.

Il ne m'appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont j'ai été avisé, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 25-1 du décret du 1^{er} mars 1985, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai effectué mes travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1 - CONVENTIONS AVEC LE CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE

Nature de la convention : Conventions d'engagement financier du Conseil Régional de Bourgogne.

Le GDS - BFC a enregistré, au titre de l'exercice, des subventions allouées par le Conseil Régional de Bourgogne pour des actions effectuées par les diverses Sections à hauteur :

➤ Section Ovine	7 986.15 €
➤ Section Caprine	5 763.25 €
➤ Section Porcine	0.00 €
➤ Section Aquacole	3 906.10 €
➤ Section Apicole	1 074.89 € (solde 2022)

2- CONVENTIONS AVEC L'ETAT

Nature de la convention : Convention d'engagement financier de l'État.

Le GDS - BFC a enregistré, sur l'exercice, l'obtention de dotations financières allouées par la DRAAF pour la réalisation de missions déléguées et réalisées par les huit sections départementales de Bourgogne Franche Comté à hauteur de 349 617.57 € dont 347 022.13 € ont été transférés vers les GDS départementaux et le reliquat soit 2 595.44 € a été conservé par le GDS BFC en rémunération du travail réalisé.

Nature de la convention : Convention d'engagement financier de l'État.

Le GDS - BFC a enregistré, sur l'exercice, l'obtention d'une dotation financière allouée par la DRAAF pour la réalisation de missions de soutien à la gestion de la Tuberculose à hauteur de 50 700 €.

Cette dotation a été intégralement reversée aux GDS 21 et GDS 70.

3- CONVENTION AVEC LA FR GEDA - FC

Nature de la convention : Convention d'engagement financier.

Le GDS - BFC a enregistré, sur l'exercice, l'obtention d'une dotation financière du Conseil Régional allouée par l'intermédiaire de la FR GEDA -FC pour le financement d'un projet ACSA2 dont la mission a été déléguée au GDS 39 à hauteur de 1 571.32 €.

4- CONVENTIONS AVEC LES GDS DEPARTEMENTAUX

Nature de la convention : Convention de prestations de services avec le GDS 58.

Le GDS - BFC a enregistré en charges, sur l'exercice, des prestations administratives relatives à la gestion des payes facturées par le GDS 58 pour 2 658.83 € HT.

Nature de la convention : Convention de prestations de services avec les GDS Départementaux dans le cadre de l'OVS.

- Convention de mise à disposition de personnel :

Le GDS - BFC a enregistré en charges, sur l'exercice, des prestations de mise à disposition de personnel pour 98 368.13 € HT facturées par les GDS comme suit :

➤ Prestations effectuées par le GDS 21 pour	0.00 €
➤ Prestations effectuées par le GDS 58 pour	0.00 €
➤ Prestations effectuées par le GDS 71 pour	9 428.99 €
➤ Prestations effectuées par le GDS 89 pour	0.00 €
➤ Prestations effectuées par le GDS 25 pour	42 439.33 €
➤ Prestations effectuées par le GDS 39 pour	2 380.89 €
➤ Prestations effectuées par le GDS 70 pour	19 914.31 €
➤ Prestations effectuées par le GDS 90 pour	0.00 €

- Convention de mise à disposition de moyens :

Le GDS - BFC a enregistré en charges, sur l'exercice, des prestations de mise à disposition de moyens pour 32 469.15 € HT facturées par les GDS comme suit :

➤ Prestations effectuées par le GDS 21 pour	00.00 €
➤ Prestations effectuées par le GDS 58 pour	00.00 €
➤ Prestations effectuées par le GDS 71 pour	7 921.94 €
➤ Prestations effectuées par le GDS 89 pour	0.00 €
➤ Prestations effectuées par le GDS 25 pour	16 559.37 €
➤ Prestations effectuées par le GDS 39 pour	1 005.84 €
➤ Prestations effectuées par le GDS 70 pour	6 982.00 €
➤ Prestations effectuées par le GDS 90 pour	0 0.00 €

Nature de la convention : Convention de prestations de services avec les GDS
Départementaux dans le cadre de l'OVS.

Le GDS - BFC a enregistré en produits, sur l'exercice, la facturation de missions dans le cadre de l'OVS auprès des GDS départementaux pour 266 818.58 € HT répartie comme suit :

➤ Facturations au GDS 21 pour	38 175 €
➤ Facturations au GDS 25 pour	27 583 €
➤ Facturations au GDS 39 pour	16 999 €
➤ Facturations au GDS 58 pour	50 378 €
➤ Facturations au GDS 70 pour	21 215€
➤ Facturations au GDS 71 pour	96 580 €
➤ Facturations au GDS 89 pour	13 849 €
➤ Facturations au GDS 90 pour	2 040 €

5- CONVENTIONS AVEC L'ORGANISME INTERPORC -FC

Nature de la convention : Convention de prestations de services pour l'animation de la Section Porcine.

L'organisme INTERPORC a facturé, sur l'exercice, au GDS – BFC, pour l'animation de la Section Porcine, des prestations de mise à disposition de moyens et de personnel pour 15 768.61 HT.

6- CONVENTIONS AVEC LA CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE.

Nature de la convention : Convention de prestations de services pour l'animation de la Section Aquacole.

La Chambre Régionale d'Agriculture a facturé, sur l'exercice, au GDS – BFC, pour l'animation de la Section Aquacole, des prestations de mise à disposition de moyens et de personnel pour 8 436 HT.

7- CONVENTIONS AVEC GDS FRANCE.

Nature de la convention : Convention de prestations de services

Le GDS – BFC à facturé à GDS France des prestations IBR à hauteur de 942.38 €.

II - CONVENTIONS APPROUVEES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS ET QUI SE SONT POURSUIVIES AU COURS DU DERNIER EXERCICE

Par ailleurs, j'ai été informé que l'exécution des conventions suivantes s'est poursuivie au cours du dernier exercice :

1 - CONVENTION AVEC LA SOCIETE MEDICAVET.

Personne concernée : Madame Françoise SAULGEOT Administrateur du GDS 21 et
Présidente de la Société MEDICAVET.

Nature de la convention : Convention dans le cadre de la gestion du Plan Sanitaire d'Élevage.

Le GDS - BFC a enregistré l'achat de médicaments auprès de la société MEDICAVET, dans le cadre du PSE, pour 2 948 008.44 € HT.

2 - SOMMES ALLOUEES AUX ADMINISTRATEURS

Nature de la convention : Indemnités aux Administrateurs

Administrateurs concernés : L'ensemble des membres du Conseil d'Administration

Le GDS - BFC a alloué, sur l'exercice clos le 31 décembre 2023, aux Administrateurs la somme de 12 611.87 euros au titre d'indemnités de présence à des missions confiées pour les différentes sections et la somme de 17 865.28 euros au titre de remboursement de frais de déplacements.

Fait à VESC, le 30 mai 2024

Hervé MEGARD
Commissaire aux Comptes

